

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUILLET 2008

OBJET : Port de Kerroch – Démolition d'un bâtiment

Rapporteur : Vincent HUBY

Sur la parcelle cadastrée EP 42, se trouvent trois bâtiments. Ces constructions ont été achetées par la ville pour être transformées en local associatif.

Compte-tenu de l'état de vétusté d'une des constructions, d'une surface d'environ 95 m², il ne sera pas possible de la conserver dans le projet.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE la démolition du bâtiment vétuste ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR